

Viens vivre  
le plein air!



## Camp de jour 2019



Parc nature les  
Forestiers-de-Saint-Lazare  
pour les jeunes de 5 à 12 ans  
(âge calculé au 30 septembre)  
du 25 juin au 16 août 2019

Guide du parent



**Saint-Lazare**



CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME 2019

### DATES À RETENIR

Le jeudi 25 avril 2019 à 18 h 30 :  
début des inscriptions

Le dimanche 9 juin 2019 à midi :  
dernière journée pour profiter  
du rabais de préinscription

Le dimanche 9 juin de 10 h à midi :  
porte ouverte du camp de jour  
au Parc nature les Forestiers

# Contenu

A. Coordonnées .....	3
B. Notre Mission.....	3
C. Objectifs .....	4
D. Fonctionnement général.....	4
1. Horaire.....	4
a. Camp de jour .....	5
b. Service de garde.....	5
c. Billets d'occasion .....	5
d. Groupes d'âge.....	5
2. Activités régulières.....	6
3. Baignade à la piscine .....	6
4. Chandails .....	6
5. Maladies .....	6
6. Tique de Lyme.....	7
7. Médicaments .....	8
8. Allergies .....	8
9. À tous les jours... ..	8
10. Crème solaire.....	9
11. En cas de pluie/ canicule.....	9
E. Politique de contrôle des présences au camp de jour .....	9
a. Arrivée .....	9
b. Départ.....	10
c. Départ auprès d'une autre personne que celles autorisées .....	10
d. Gestion des absences.....	10
1. Service de garde.....	10
1.1 Départ.....	10
1.2 Billets d'occasion.....	10
2. Camp de jour .....	10
2.1 Arrivée d'un enfant en dehors des heures normales.....	11
2.2 Départ d'un enfant en dehors des heures normales .....	11
2.3 Autorisations spéciales .....	11
F. Code de vie.....	11
G. Politique de remboursement .....	12

## A. Coordonnées

### L'ÉQUIPE

#### **Sabrina Addison-Thibault**

Coordonnatrice à la culture et aux événements

☎ 450 424-8000 poste 217

@ [saddison-thibault@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:saddison-thibault@ville.saint-lazare.qc.ca)

#### **Camp de jour Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare**

☎ 450-424-8000 poste 287

#### **Animateurs en chef :**

##### **Section 5-6 ans :**

Gabriel Delarosbil (Babouin)

@ [campdejour5\\_6ans@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:campdejour5_6ans@ville.saint-lazare.qc.ca)

##### **Section 7-8 ans :**

Mélanie Gagné (Tweety)

@ [campdejour7\\_8ans@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:campdejour7_8ans@ville.saint-lazare.qc.ca)

##### **Section 9-12 ans:**

Laurence Lalonde (Noisette)

@ [campdejour9\\_12ans@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:campdejour9_12ans@ville.saint-lazare.qc.ca)

##### **Programme d'accompagnement :**

Mélissa Laprise (Luna)

@ [programmeaccompagnement@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:programmeaccompagnement@ville.saint-lazare.qc.ca)

##### **Service de garde :**

Johnathan Nestruck-Brunet (Astro)

## B. Notre Mission

Nous encourageons un respect mutuel entre tous les participants, les animateurs et les parents afin que tous évoluent dans un milieu sain et harmonieux.

Chaque été, le programme du camp de jour vise à permettre aux enfants de vivre des expériences de loisirs variées dans un cadre récréatif, accessible, éducatif, sécuritaire et enrichissant. Nos animateurs qualifiés sauront répondre aux besoins de vos enfants grâce à la mise en place d'une programmation adaptée à chaque groupe d'âge. Cela inclut des activités stimulantes, diversifiées, sécuritaires, sportives, scientifiques et culturelles. Beau temps, mauvais temps, les enfants pratiquent une multitude d'activités palpitantes.

Année après année, nous encourageons un changement dans nos activités afin de nous assurer que vos enfants vivent une nouvelle expérience chaque année. Nous avons la chance de passer l'été sur le site du Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare et de bénéficier de toutes les activités de plein air et de nature qui y sont possibles.

### **C. Objectifs**

L'objectif du camp de jour Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare est principalement d'amuser les enfants en leur faisant vivre différentes activités. Tout en :

- Permettant aux enfants de pratiquer différentes activités de nature, socioculturelles, sportives et d'expression à la fois éducatives et récréatives, pendant la saison estivale;
- Fournissant à l'enfant l'occasion de vivre des expériences nouvelles;
- Proposant des activités qui favorisent l'esprit d'initiative et de créativité de l'enfant;
- Fournissant un environnement riche en apprentissages dans un esprit de plaisir;
- Favorisant les interactions entre les enfants.

Ces objectifs sont atteints à l'aide d'animateurs et d'un programme d'activités dynamiques et inspirantes.

### **D. Fonctionnement général**

#### **1. Horaire**

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde (à l'avance ou occasionnel) et qu'il se présente en dehors des heures d'ouverture du camp de jour (9h à 16h), l'accès lui sera refusé et il n'est pas sous la responsabilité du camp de jour.

### **MODIFICATION À UNE INSCRIPTION APRÈS L'INSCRIPTION INITIALE**

Il est possible de :

- Ajouter des semaines supplémentaires;
- Déplacer une semaine déjà payée.

À la condition que la demande de modification soit présentée avant 16 h 30 le mercredi précédant la semaine désirée et que des places soient toujours disponibles. Tout ajout de semaine effectué après le 9 juin sera facturé sans le rabais de préinscription.

**Il est de la responsabilité du parent de s'assurer de la conformité de son inscription en validant l'information de son reçu d'inscription. Aucun déplacement de semaine ou ajout ne sera fait à une semaine entamée ou manquée.**

**Toute inscription (ajout de semaine ou nouvelle) doit être faite au plus tard le mercredi de la semaine précédente à 16h30.**

### a. Camp de jour

Du 24 juin au 16 août 2019

**Fermé le 24 juin 2019**

**Fermé le 1 juillet 2019**

9 h à 16 h

#### Ratios maximums:

5-6 ans : 1 animateur pour 10 enfants

7-8 ans : 1 animateur pour 12 enfants

9-10 ans : 1 animateur pour 13 enfants

11-12 ans : 1 animateur pour 15 enfants

\*\* Les ratios respectent les normes du cadre de référence des camps de jour municipaux \*\*

#### Horaire type

9 h	Début du camp Toilettes, eau, crème solaire
9 h-10 h	Activités
10 h-10 h 15	Collation, toilettes, eau, crème solaire
10 h 15 – 11 h 45	Activités
11 h 45 – 13h	Dîner (selon le groupe d'âge, toilettes, eau, crème solaire)
12h30 -15 h 30	Activités - (Piscine 1 heure par jour par groupe d'âge)
15 h 30-16 h	Collation, toilettes, et activités en petits groupes
16 h	Départ

### b. Service de garde

Les heures d'ouverture sont de 6 h 45 à 9 h et de 16 h à 18 h. Les parents qui viendront chercher leur(s) enfant(s) après 18 h se verront imposer une amende de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard.

#### Prix

7 \$ par jour, par enfant (matin et après-midi)

5 \$ par période, par enfant (matin ou après-midi seulement)

### c. Billets d'occasion

Ces billets peuvent être utilisés au cours de l'été afin de bénéficier du service de garde. Ces billets seront en vente tout au long de l'été directement au camp de jour (au comptoir du service de garde ou à l'accueil) ou au Service des loisirs et de la vie communautaire (1301, rue du Bois). Veuillez noter que les billets non utilisés ne seront pas remboursables.

### d. Groupes d'âge

Les groupes d'âge sont établis selon l'âge scolaire en date du 30 septembre. Aucun changement de groupe d'âge ne sera permis autre que pour des raisons de dérogation scolaire ou si l'enfant a redoublé une année. Une preuve sera demandée avant de procéder au changement.

## 2. Activités régulières

Les activités varient selon les thématiques chaque semaine.

Le camp de jour Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare prône la nature et l'environnement, le jeu, l'activité physique ainsi que la pratique des arts.

**Il est donc nécessaire que les enfants portent une tenue sportive et de garder en tête que les vêtements pourraient être salis après une journée amusante et active au camp de jour. Notre site ayant une grande quantité de sable, il est fort probable que vous en rapporterez, sans le vouloir, une certaine quantité à la maison tous les soirs. ☺**

## 3. Baignade à la piscine

Chaque jour, les enfants auront l'occasion de se baigner pendant une heure dans la piscine située sur le site du camp de jour. Il est donc nécessaire que les enfants aient en leur possession un maillot de bain et une serviette tous les jours. Si le maillot est porté le matin en arrivant au camp de jour, veuillez prévoir des vêtements de rechange. \*\*\* Il est recommandé que l'enfant porte son maillot sous ses vêtements dès son arrivée. \*\*\*

Si votre enfant ne sait pas nager, il est de votre responsabilité de lui fournir une veste de flottaison. Les enfants qui doivent porter une veste de flottaison ainsi que les enfants n'ayant pas le droit de se baigner seront identifiées avec des bracelets de couleurs pour assurer la sécurité.

## 4. Chandails

Le chandail sera en vente au coût de 7\$ et sera remis à votre enfant lors de sa première journée du camp de jour (si vous ne l'avez pas reçu lors de la porte ouverte). Le port du chandail n'est pas obligatoire au camp de jour.

## 5. Maladies

Lorsqu'un enfant se blesse ou est malade au camp de jour, le chef animateur tente de rejoindre les parents pour qu'ils passent chercher l'enfant dans un délai raisonnable, avec les numéros mentionnés sur le formulaire d'inscription de votre enfant. Il est donc important que vous mettiez à jour vos numéros de téléphone s'ils changent au courant de l'été.

Tout enfant dont l'état de santé est affecté par un ou plusieurs symptômes importants (fièvre, diarrhée, vomissements, ou autres) ne pourra être admis au camp de jour. Le chef animateur peut retourner un enfant à la maison s'il juge qu'il est incapable de participer normalement aux activités de la journée.

Les parents doivent prévenir immédiatement le camp de jour lorsque l'enfant ou un membre de la famille contracte une maladie contagieuse ou un parasite (ex. poux). Un billet médical signifiant que le retour de l'enfant est sans danger de contagion pourrait être exigé.

### **Procédure en cas de poux :**

Le parent d'un enfant qui présente des poux doit garder son enfant à la maison pendant une période de 24 heures pour effectuer le traitement approprié (shampoing : selon les instructions). Par la suite, il doit aviser

le camp de jour. Il doit aussi prendre des mesures de désinfection telles : le lavage des vêtements de l'enfant, des draps, du matelas, des toutous et effets personnels de l'enfant. Il doit également vérifier la tête des membres de la famille et effectuer le traitement, si nécessaire. Il est important de bien enlever toutes les tiques tous les jours.

Le camp de jour fera un avis afin de prévenir les autres parents qu'il y a un cas au camp de jour et ce, en toute confidentialité afin de les inciter à inspecter régulièrement la tête de leurs enfants pour éviter la propagation. C'est de la responsabilité du parent d'en faire la vérification pendant 10 jours consécutifs.

Si le camp de jour constate que l'enfant a des poux :

- Le camp de jour communiquera avec le parent et celui-ci devra venir chercher l'enfant immédiatement;
- S'il y a récurrence chez le même enfant, le parent devra venir le chercher et effectuer de nouveau le traitement approprié (shampooing).

## 6. Tique de Lyme

### Où sont les tiques?

Une piqûre de tique peut survenir n'importe où, principalement dans les :

- boisés, forêts, sous-bois, arbustes et broussailles;
- herbes hautes, terrains non entretenus;
- jardins à proximité de boisés, d'arbustes, de broussailles ou de hautes herbes

**Saviez-vous que les tiques ne survivent pas dans le sable et dans le paillis?**

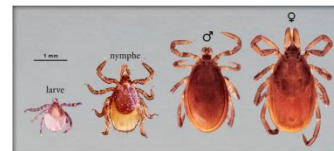
### Moyen de prévention :

- porter des vêtements qui couvrent la peau;
- appliquer du chasse-moustique contenant du DEET (de 20 à 30 %) ou de l'icaridine (20 %) en respectant les consignes du fabricant;
- rester dans les sentiers aménagés;
- éviter les contacts avec la végétation.

### Après avoir été dans un environnement susceptible de contenir des tiques :

- Examiner minutieusement tout son corps;
- Examiner les animaux de compagnie;
- Retirer les tiques visibles le plus rapidement possible;
- Prendre une douche ou un bain (ou baignade).
- Changer de vêtements;
- Laver les vêtements ou les placer dans la sècheuse ou au soleil;
- Retirer la tique si vous en trouvez accrochés;
- Même si vous n'avez pas trouvé de tique, surveillez l'apparition d'une rougeur sur la peau, de fièvre ou d'autres symptômes inhabituels dans le mois qui suit l'activité à risque.

Apparence et taille de la tique à pattes noires



**Nous vous recommandons d'effectuer une vérification du corps de votre enfant tous les jours afin de vérifier l'absence de tiques.**

Pour de plus amples renseignements : [WWW.MALADIEDELYMEMONTEREGIE.COM](http://WWW.MALADIEDELYMEMONTEREGIE.COM)

## **7. Médicaments**

Aucun employé n'est en droit d'administrer un médicament. Le chef animateur peut superviser l'enfant qui doit prendre le médicament seul. Le responsable peut rappeler à l'enfant de prendre son médicament, mais en cas d'oubli de sa part, il ne pourra en être tenu responsable. Dans certains cas particulier, il est aussi en droit de refuser de prendre cette responsabilité. Si l'enfant n'est pas en mesure de le faire seul, ou que le médicament peut entraîner des effets secondaires importants, le parent responsable pourrait devoir se déplacer pour administrer le médicament à l'enfant. Le médicament doit être confié au chef animateur qui l'entreposera en lieu sûr.

## **8. Allergies**

Il appartient aux parents:

- d'informer le camp de jour des allergies de leur enfant;
- de remplir le formulaire intitulé *Formulaire d'identification des enfants ayant des allergies avec un EpiPen®/allerject* qui comprend la photo de l'enfant, une description de son allergie et qui aviser en cas d'urgence ainsi que leur consentement pour l'administration d'épinéphrine.
- de fournir les auto-injecteurs d'épinéphrine prescrits par le médecin ou l'allergologue

Il appartient à l'enfant :

- de porter son *EpiPen®/allerject* sur lui en tout temps.

## **9. À tous les jours...**

L'enfant doit apporter

*Puisque la température est imprévisible, le sac à dos de l'enfant devrait contenir chaque jour les items suivants :*

- dîner froid (avec glace) car il n'y a pas de micro-ondes à la disposition
- au moins deux (2) collations et une bouteille d'eau
- une tenue vestimentaire adéquate
- un maillot de bain et une serviette
- de la crème solaire
- du chasse-moustiques
- des sandales ou souliers de sport fermés
- une casquette ou un chapeau
- un ensemble de pluie : bottes et imperméable

L'enfant ne doit pas apporter



- de jouets de la maison, cellulaire, jeux vidéo, etc.
- de noix ou arachides
- des sandales de mode
- des objets de valeur (vêtements ou accessoires)

Il est fortement suggéré d'identifier tout le matériel appartenant à votre enfant.

## **10. Crème solaire**

Plusieurs fois par jour, nous demandons aux enfants d'appliquer de la crème solaire. Il est donc de votre devoir de vous assurer que votre enfant possède sa propre crème solaire dans son sac. À moins d'une autorisation de votre part (autorisation sur le formulaire d'inscription), votre enfant est tenu de mettre lui-même sa crème solaire.

## **11. En cas de pluie/ canicule**

### **En cas de pluie, plusieurs espaces couverts sont disponibles:**

- 2 chapiteaux
- 2 espaces intérieurs
- Bâtiment de location
- Local sous la piscine

### **En cas de canicule:**

- Une baignade quotidienne est déjà prévue tous les après-midi;
- Plus longues périodes de repos à l'ombre et autres activités calmes. Nous sommes privilégiés de disposer d'un site où l'ombre est omniprésente. L'aire de diner et la plupart de nos sites d'animations sont situés sous un couvert d'arbres, de ce fait, les enfants passeront la grande partie de la journée à l'ombre;
- Programmation adaptée pour multiplier les jeux d'eau, favoriser les jeux calmes et éviter les activités physiques intenses;
- Nombreuses fontaines d'eau à proximité des activités, pauses d'hydratation régulières sont aussi prévues;
- Collaboration des parents demandée en ajoutant des bouteilles d'eau glacées dans le sac à dos des enfants. Il pourra ainsi en conserver une à proximité pendant les activités; ne pas oublier de mettre maillot de bain et serviette ainsi que crème solaire dans le sac à dos de votre enfant afin qu'il puisse profiter des périodes à la piscine et des jeux d'eau.

## **E. Politique de contrôle des présences au camp de jour**

### **a. Arrivée**

Lors de l'arrivée de l'enfant sur le site, que ce soit au camp de jour ou au service de garde, le parent doit se présenter avec l'enfant afin de signifier l'arrivée de celui-ci. Le parent est tenu d'apposer sa signature sur le document de contrôle des présences. Il est de la responsabilité du parent de confirmer l'arrivée de

l'enfant. Sans signature sur le registre, la présence de l'enfant ne sera pas de la responsabilité du camp de jour.

## **b. Départ**

Lorsque vous venez chercher votre enfant, que ce soit au camp de jour ou au service de garde, vous êtes tenus de respecter la procédure suivante :

1. Le parent doit se présenter à la personne responsable de l'enfant afin de signifier le départ de l'enfant. Afin de quitter avec un enfant, le parent devra :
2. Décliner son identité
3. Dire son mot de passe
4. Signer le document de contrôle des présences

## **c. Départ auprès d'une autre personne que celles autorisées**

Si votre enfant doit quitter avec une personne autre que les personnes autorisées, vous devez remettre le formulaire d'autorisation de départ dûment rempli. **Il est de votre responsabilité de communiquer votre mot de passe à la personne qui viendra chercher votre enfant.** Sans celui-ci, l'enfant ne pourra pas quitter le camp de jour. Cette personne devra aussi se soumettre à la procédure de contrôle des présences.

## **d. Gestion des absences**

Aucune gestion des absences ne sera effectuée par le camp de jour. Ceci dit, nous prenons en charge votre jeune à partir du moment où vous signifiez sa présence en signant le document de contrôle des présences. Pour cette raison, si l'enfant est absent, vous ne serez pas contacté par les responsables.

## **1. Service de garde**

Tous les parents sont tenus de signer le registre de présence du service de garde à l'arrivée, et au départ de l'enfant.

### **1.1 Départ**

**Il est interdit d'aller chercher un enfant sans avoir préalablement été vous présenter à la personne responsable du service de garde. Une fois que vous aurez signé le registre, vous devrez remettre une carte d'autorisation de départ au responsable du groupe.**

### **1.2 Billets d'occasion**

Si vous utilisez un billet d'occasion pour le service de garde le matin ou le soir, nous vous demandons de nous avertir le plus rapidement possible, **spécialement le soir**. Ainsi, il nous sera plus facile de diriger votre enfant vers le service de garde. Vous êtes tenus de suivre les mêmes procédures d'arrivée et de départ que pour le camp de jour.

## **2. Camp de jour**

**Il est interdit d'aller chercher un enfant sans avoir préalablement été vous présenter à l'animateur.**

### 2.1 Arrivée d'un enfant en dehors des heures normales

Si votre enfant arrive en dehors des heures normales, vous devez vous présenter au bureau de l'administration/ des chefs animateurs du site afin que celui-ci vous dirige vers l'animateur de l'enfant. Vous serez alors tenus de suivre les procédures d'arrivées habituelles.

### 2.2 Départ d'un enfant en dehors des heures normales

Si votre enfant doit quitter en dehors des heures normales, nous vous demandons de nous avertir le plus tôt possible. Lors du départ de l'enfant, vous être tenus de suivre les procédures habituelles.

Puisque notre site est très vaste, veuillez prévoir plus de temps qu'à l'habitude pour venir chercher votre enfant. Comme il sera à un plateau d'activité, nous aurons besoin de quelques minutes le temps de nous y rendre et revenir.

### 2.3 Autorisations spéciales

Si vous désirez que votre enfant arrive ou quitte le camp de jour seul, il est obligatoire de le spécifier sur le formulaire d'inscription de votre enfant. Si vous ajoutez cette autorisation au courant de l'été, nous vous demandons de remettre le formulaire d'autorisation de départ dûment rempli. Nous vous demandons aussi de nous spécifier les moments où l'enfant a le droit de quitter seul (à la fin de la journée, certaines journées par semaine, etc.). **Aucune autorisation de quitter seul au courant de la journée ne sera acceptée, et ce, pour des raisons de sécurité.**

## F. Code de vie

La direction prône une politique de « tolérance zéro » pour les enfants ayant un comportement inapproprié. La Ville se réserve ainsi le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour. Notre personnel est qualifié en matière d'intervention en loisir seulement. Ils n'ont ni les compétences, ni le soutien nécessaire pour intervenir au niveau psychosocial.

Le code de vie du camp de jour vise à **favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux.**

Si nous voulons atteindre ce but, le camp de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants sont donc sollicités à travailler en équipe avec nous.

### Règlements :

1. L'enfant respecte toutes les personnes présentes au camp (enfants, animateurs, direction) en utilisant des paroles et des gestes respectueux en tout temps. Les sacres, le langage vulgaire, l'insolence, les injures, les moqueries blessantes et toute parole irrespectueuse sont prohibés. Les jambettes, coups, atouchements inappropriés, gestes violents et tout geste de nature irrespectueuse sont interdit. Dans les cas de violence verbale (cris, menaces, injures, moqueries, etc.) et physique (bousculades, batailles, gestes obscènes, etc.), les chefs animateurs communiqueront automatiquement avec les parents. Toute forme de violence est interdite et ne sera pas tolérée.
2. L'enfant est respectueux de sa personne. Il s'habille de façon à pouvoir profiter pleinement de sa journée d'activité. Il se présente au camp dans une tenue propre, simple, convenable, sans signe de violence. Les excès seront signalés aux enfants concernés. Le port des shorts trop courts, gilets,

- camisoles, chandails trop courts et maillots de danse sont interdits.
3. L'enfant respecte le matériel qui est mis à sa disposition par le camp de jour.
  4. L'enfant ne doit jamais apporter au camp de jour un aliment contenant des traces d'arachides et/ou de noix. Il ne doit aussi jamais partager de nourriture.
  5. L'enfant doit respecter les consignes des animateurs en tout temps.
  6. L'enfant ne doit pas apporter d'objets prohibés au camp. La liste complète des objets prohibés est incluse dans ce guide à la section 9.
  7. L'enfant s'abstient de lancer tout objet (roche, sable, etc.).
  8. L'enfant adopte un comportement sécuritaire; tout comportement dangereux pour les autres ou pour lui-même sera sanctionné.
  9. Toute tentative de fugue ou de fuite du groupe sera sanctionnée.

### **Manquement aux règlements**

**Si l'enfant ne respecte pas les règlements, les procédures suivantes s'appliqueront :**

1. Un premier avertissement est donné par l'animateur témoin du manquement.
2. Lors du deuxième avertissement, le chef animateur entre en contact avec les parents. Un avertissement écrit est transmis au parent.
3. Lors de récidive, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe aux activités.
4. Si, à la suite de la suspension externe, l'enfant ne respecte toujours pas le code de vie, il sera renvoyé définitivement et aucun remboursement ne sera possible.

Dans le cas de violence physique, de fugue ou de fuite les parents seront automatiquement contactés et devront venir chercher leur enfant sur le champ. Après 2 incidents, l'enfant sera renvoyé définitivement et aucun remboursement ne sera possible.

Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. Ainsi, les étapes 1, 2 ou 3 peuvent être omises.

### **G. Politique de remboursement**

Aucun remboursement ne sera possible après le 9 juin 2019 sauf pour cause de maladie. Un formulaire de demande de remboursement devra être rempli auquel un billet médical sera joint. Consultez le règlement 1000 pour plus de détails. **Des frais d'administration s'appliquent à toute demande de remboursement.**

Les billets d'occasion du service de garde ne sont remboursables en aucun cas.

Dans le but d'offrir un environnement respectueux pour tous, l'inscription d'un enfant dont les renseignements sont faux ou incomplets relativement à une maladie, une incapacité ou un trouble de comportement pourrait être réanalysée au risque d'être annulée, et ce, sans remboursement possible.